

ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueille, dans deux groupes, 23 élèves présentant des troubles cognitifs.

Ils sont encadrés par une équipe constituée de deux enseignantes coordonnatrices et de deux Accompagnants d'élèves en situation de handicap (A.E.S.H) à mi-temps.

Organisation pédagogique

L'emploi du temps de chaque élève est aménagé pour répondre au mieux aux besoins particuliers définis dans le projet personnel de scolarisation (PPS).

Cet emploi du temps s'articule autour de plusieurs temps forts :

- Inclusion dans la classe de référence
- Regroupement sur le dispositif ULIS sous la responsabilité d'une coordonnatrice ou d'un professeur du collège

Selon les besoins, l'élève peut bénéficier de *suivis éducatifs spécifiques* au collège ou à l'extérieur par des professionnels partenaires (SESSAD, IME,...).

L'inclusion scolaire demeure un axe privilégié. Le dispositif ULIS s'appuie également sur divers projets pour donner du sens à certains apprentissages mais aussi pour développer des compétences socio- culturelles.

Exemples de projets

- Rencontre avec les pensionnaires de l'EHPAD : création de jeux de société
- Rencontre avec un poète dans le cadre de la « semaine de la poésie » ; projet mené à l'initiative du professeur documentaliste avec une classe de CM2 et une classe de 6^{ème}
- Festival « Plein la bobine »
- Projets sportifs : patinoire, piscine, escalade, ski de fond, VTT, tennis...

Parcours Avenir

Dans le cadre de l'orientation post 3^{ème}, des stages sont proposés aux élèves pour finaliser leur projet professionnel (stage en lycée, en milieu professionnel).

Validations

- Préparation au CFG (Certificat de Formation Générale)
- Préparation aux Attestations Scolaires de Sécurité